

Fiche de procédure

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Décision	2004/0817(CNS)	Procédure terminée
Euro: désignation d'Europol comme office central de répression du faux monnayage. Initiative Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni		
Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.05.01 Europol, CEPOL 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon		

Evénements clés			
30/11/2004	Publication de la proposition législative	14811/2004	Résumé
14/12/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2005	Vote en commission		
04/04/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0079/2005	
12/04/2005	Résultat du vote au parlement		
12/04/2005	Décision du Parlement	T6-0084/2005	Résumé
12/07/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
12/07/2005	Fin de la procédure au Parlement		
16/07/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		